

Tragi-comédie en trois actes sans entracte

- « Souplesse des établissements »
 - « Libre choix »
 - « Diversité des parcours »
- Une concurrence généralisée
- Une voie technologique marginalisée
- → Des inégalités sociales et territoriales accrues
- → Une logique comptable

CONTRE LES 2 650 SUPPRESSIONS DE POSTES

TOUS EN GREVE

LE LUNDI 12 NOVEMBRE 2018







Une « carte des formations » appauvrie

Le ministre annonce que les élèves auront plus de « choix »

- → Seules les sept spécialités seraient offertes dans tous les établissements... ou plus précisément, accessibles « dans un périmètre raisonnable » (réseau d'établissements, y compris privés, bassin de formation...).
- → La répartition des spécialités artistiques, des LCA, des sciences de l'ingénieur sera définie par académie.
- → En passant de trois spécialités en Première à deux en Terminale, les élèves réduisent leur champ de formation. Un élève de Terminale « spécialité scientifique » devra éliminer une de ces trois disciplines, sans considération des exigences de l'enseignement supérieur... L'organisation en séries est beaucoup plus ambitieuse pour les élèves !

Des enseignements sacrifiés

Les élèves pourront « enrichir leur formation » grâce à un « bouquet d'enseignements optionnels »

- → Les élèves ne pourront suivre qu'une seule option en Première et en Terminale (sauf « maths complémentaires » et « maths expertes »), contre deux actuellement!
- → Des spécialités aux intitulés flous qui nient les qualifications disciplinaires des enseignants.
- → Les options ne seront plus financées, il faudra utiliser la « marge locale »... si elle n'est pas utilisée pour autre chose (AP, dédoublements...).

Une voie technologique marginalisée

Le ministre maintient l'organisation de la voie technologique en séries

Les options technologiques en Seconde sont toutes facultatives. Comment et pourquoi les élèves choisiraient-ils une Première technologique sans avoir eu la possibilité de suivre un enseignement technologique au préalable ? Dans le cycle terminal, les heures d'enseignements technologiques diminuent comme le poids des spécialités.

Une concurrence généralisée

Un lycée qui « accompagne les élèves », qui est « plus attentif aux parcours individuels »...

- → En réalité, chaque lycée sera amené à définir son offre d'enseignements contre les autres lycées, dans une logique de compétition, et non pas de service public.
- → Les enseignants seront en concurrence en Seconde, pour attirer les élèves dans leur spécialité, puis en Première, pour garder les élèves dans leur spécialité!

Des inégalités sociales et territoriales accrues

Le ministre annonce un « lycée de l'égalité » au prétexte d'un tronc commun « large » en Première et en Terminale...

- → La carte des enseignements sera encore plus inégale d'un lycée à l'autre, renforçant « l'attractivité » de certains, et l'évitement des autres... Le tout en assurant la promotion des établissements privés.
- → Mais le poids croissant des choix de spécialisation précoce favorisera les élèves « initiés » au système scolaire.

Une logique comptable

Objectif: 2 650 postes supprimés en 2019 et encore plus les années suivantes

- → Ce lycée offre aux nouveaux managers de l'éducation encore plus de possibilités d'optimiser l'organisation des enseignements.
- → Objectif: augmenter le nombre d'élèves par professeur en laissant aux établissements le soin de supprimer des enseignements qui ne font pas le plein.